

Fiche de renseignement pour la mise en place et/ou la régularisation de station de lavage de véhicules



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

PROCÉDURE ICPE

- La nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement prévoit une rubrique pour les ateliers de réparation et d'entretien des véhicules et engins à moteurs
- Il s'agit de la rubrique 2930 :

Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.

1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur :

a) La surface de l'atelier étant supérieure à 5 000 m ²	Autorisation
b) La surface de l'atelier étant supérieure à 2000 m ² , mais inférieure ou égale à 5000 m ²	Déclaration/Soumis à contrôle périodique

2. Vernis, peinture, apprêt, (application, cuisson, séchage) sur véhicules et engins à moteur :

a) Si la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée est supérieure à 100 kg/j	Autorisation
b) Si la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée est supérieure à 10 kg/j ou si la quantité annuelle de solvants contenus dans les produits susceptible d'être utilisée est supérieure à 0,5 t, sans que la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée dépasse 100 kg/j	Déclaration/Soumis à contrôle périodique

PROCÉDURE IOTA – LOI SUR L'EAU

- En dessous de ce seuil, les stations de lavage de véhicules sont soumises à la réglementation de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅.
- Au-delà de 1,2kg de DBO₅, l'installation est soumise à l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅,
- En tout état de cause, toute installation doit obtenir l'aval et l'autorisation :
 - du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de sa collectivité

ET

- de l'unité police de l'eau de la DEAL Guyane

*Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages
Tél : 05 94 29 66 50 – 05 94 29 80 22
Pointe Buzaré, C.S 76003
97306 CAYENNE CEDEX*

A ce titre, le formulaire ci-dessous doit être complété et signé pour toute demande. Vous serez informer par voie écrite de la suite donnée à votre demande. Il est interdit de commencer les travaux sans y être autorisé.

Déclaration de station de lavage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

Installation à venir

Installation existante

1 - Déclarant (Maître d'ouvrage):

Nom, prénom :

N°SIRET :

Nom de la société :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

2 - Emplacement de l'ouvrage

*joindre une carte de situation (IGN 1/25000)
joindre un plan de masse (cadastre)*

Commune :

Lieu-dit :

Référence cadastrale :

Superficie de la parcelle :

Situer sur le plan les différentes parties de l'installation :

- Emplacements des sites de lavage
- Emplacement des bureaux
- Réseau d'adduction en eau potable
- Réseau d'eau usées
- Emplacement de la station d'épuration ou emplacement de point de raccordement au réseau existant

Indiquer la localisation précise du point de rejet des eaux usées dans un système de projection « RGFG-95 » :

- X.....
- Y.....

3 – Présentation du projet :

Descriptif rapide du projet :

Localiser sur la carte IGN ou sur le plan de masse :

- un (ou plusieurs) point(s) amont de la parcelle
- un (ou plusieurs) point(s) aval de la parcelle
- le sens général d'écoulement des eaux de ruissellement sur le site de lavage
- les éventuelles zones inondables ou humides

4 – Autres équipements liés à l'installation

Sur un document libre, lister l'ensemble des activités directes ou indirectes liées à l'installation pour l'activité de lavage de véhicules.

5 – Informations à fournir :

Provenance de l'eau : Forage puits Réseau existant Autre Préciser :

(Si raccordement au réseau, fournir l'autorisation de raccordement du gestionnaire/propriétaire)

Traitement des eaux usées :

Station d'épuration autonome

Raccordement à une station d'épuration

Raccordement au réseau d'eaux usées

(Si le traitement des eaux se fait par raccordement, fournir l'autorisation de raccordement du gestionnaire/propriétaire du réseau ou de la station)

Nombre de véhicules maximum par jour :

Volume d'eau nécessaire par véhicule :

Nombre de salariés :

Date prévisionnelle de début et fin de travaux (pour installation à venir) :

Début :Fin.....

6 - Caractéristiques des produits utilisés l'ouvrage:

Les fiches d'identification des produits utilisés doivent être fournies en pièce jointe

7 – Attestation de formation:

Les attestations de formations et tout autre justifiant des capacités et compétences à l'exercice de l'activité doivent être fournis en pièce jointe

8 – Déclaration sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts. Je certifie avoir pris connaissance des prescriptions et règles décrites dans l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009. Je m'engage à traiter les eaux issues des opérations de lavage avant leur rejet dans le milieu naturel.

En cas d'accident pouvant nuire directement ou indirectement à la ressource en eau, je m'engage à prévenir, sans délai, le Service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages de la DEAL aux coordonnées téléphoniques suivantes 05 94 29 66 50 – 05 94 29 80 22 ou par voie électronique à l'adresse suivante : mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr.

Je certifie avoir pris connaissance et compris ces informations.

9 – Documents à joindre à votre demande

- Plan cadastral renseigné des informations demandées aux parties 2 et 3
- Carte IGN
- Autorisation de raccordement et de rejet le cas échéant
- Dossier technique de l'installation s'il est déjà disponible
- Attestation de formation
- Fiche d'identification des produits de lavage/rinçage utilisés
- Avis du SPANC le cas échéant

Document transmis en un exemplaire papier et une version numérique

Fait à

Nom, Prénom :

Le

Signature :